



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de
Mignovillard
Petit-Villard – Froidefontaine – Essavilly
Communailes-en-Montagne

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM_20180604_01

Séance du 4 juin 2018

**Nombre de
conseillers municipaux**

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 15

Date de la convocation :
28 mai 2018

**Date d'affichage
du compte rendu :**
11 juin 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatre juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Claudine QUATREPOINT, Anne-Marie MIVELLE, Lydie CHANEZ, Pascale DUSSOUILLEZ, Michaël FUMEY, Nelly GIROD, Gérard MUGNIOT, Jean-Yves QUETY, Henri RATTE, Marie-Paule SCHENCK, Jérôme SERRETTE, Carmen VALLET, Daniel VERNEREY.

Étaient absents excusés : Joël ALPY (procuration à Pascale DUSSOUILLEZ).

Étaient absents : Stéphane BERQUAND, Anouck FRANÇOIS, Nicolas GRIFFOND, Denis VERNEREY.

Mme Lydie CHANEZ a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Adhésion au dispositif de participation citoyenne

M. le Maire accueille M. l'adjutant-chef VANDERHAEGHE, commandant de la communauté de brigade de Nozeroy, chargé de présenter le dispositif « Participation citoyenne » au conseil municipal.

Le dispositif de participation citoyenne est un partenariat officiel entre les habitants et la gendarmerie, formalisé par une convention signée entre le Préfet, le Maire et le Groupement de gendarmerie du Jura.

L'objectif est de créer un réseau d'alerte entre des citoyens volontaires de la commune et la gendarmerie afin de réduire la délinquance (cambriolages, vols...). Pour cela, les citoyens

volontaires sont des relais auprès de la gendarmerie des comportements suspects ou de faits plus ou moins importants. Il ne s'agit en aucun cas d'un dispositif lié au conflit de voisinage, etc. En corollaire, la gendarmerie dispose des coordonnées des volontaires, idéalement répartis sur l'ensemble du territoire communal, et les alerte au même titre que les élus, sur des faits plus ou moins urgents (cambriolages, disparitions...), et ce, soit par courrier électronique pour les informations les plus courants, soit par SMS pour les informations urgentes.

La gendarmerie réunit ses partenaires 2 fois par an pour une réunion bilan.

Après la présentation du dispositif, le conseil municipal décide d'approuver la participation de la commune de Mignovillard au dispositif de « Participation citoyenne » et autorise M. le Maire à signer la convention afférente. Un travail d'information sera ensuite mené auprès de la population pour présenter le dispositif et recueillir les noms des citoyens volontaires.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,

Florent SERRETTE